



Dossier de mariage civil

Liste récapitulative des pièces à fournir

Cette liste est destinée à vous aider à faire le point sur la constitution de votre dossier de mariage. Veuillez prendre connaissance du dossier de mariage complet qui vous a été remis et le retourner dûment complété, accompagné de tous les documents mentionnés ci-après.

Futur(e) époux(se) - 1

Nom : _____

Prénom(s) : _____

- Copie de l'acte de naissance certifiée conforme
délivrée par la mairie du lieu de naissance et datée de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier complet
- Carte d'identité ou passeport
en cours de validité
- Justificatif de domicile
daté de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier complet
- Justificatif de résidence à Val d'Isère
si votre domiciliation principale n'est pas à Val-d'Isère
- Copie du jugement et des consentements
si vous avez déjà été marié(e) et êtes divorcé(e)
- Questionnaire
(facultatif, ce document permet à l'élu de préparer un discours plus personnalisé à votre attention)

Futur(e) époux(se) - 2

Nom : _____

Prénom(s) : _____

- Copie de l'acte de naissance certifiée conforme
délivrée par la mairie du lieu de naissance et datée de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier complet
- Carte d'identité ou passeport
en cours de validité
- Justificatif de domicile
daté de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier complet
- Justificatif de résidence à Val d'Isère
si votre domiciliation principale n'est pas à Val-d'Isère
- Copie du jugement et des consentements
si vous avez déjà été marié(e) et êtes divorcé(e)
- Questionnaire
(facultatif, ce document permet à l'élu de préparer un discours plus personnalisé à votre attention)

Futur(e)s époux(ses)

- Fiche de renseignements dûment complétée ensemble par les futur(e)s époux(ses) recto-verso
- Charte pour une cérémonie heureuse recto-verso

Témoins

Rappel : 2 témoins minimum obligatoire. 4 témoins maximum

- Liste des témoins dûment complétée par les futur(e)s époux(ses)
- Carte d'identité ou passeport du 1^{er} témoin obligatoire en cours de validité
- Carte d'identité ou passeport du 2^{ème} témoin obligatoire en cours de validité
- Carte d'identité ou passeport du 3^{ème} témoin (le cas échéant) en cours de validité
- Carte d'identité ou passeport du 4^{ème} témoin (le cas échéant) en cours de validité

Contrat de mariage (le cas échéant)

- Certificat à remettre à l'officier de l'état civil avant la célébration du mariage document remis par le notaire en cas de contrat de mariage, dont l'original doit être joint au dossier de mariage

Nationalité étrangère (le cas échéant)

Vous devez contacter le consulat afin de nous fournir les documents suivants traduits par un traducteur habilité par la loi et certifiés conformes :

- Copie de l'acte de naissance
- Certificat de coutume
- Certificat de capacité matrimoniale

Ces documents doivent être datés de moins de 6 mois à réception de votre dossier de mariage complet en Mairie.